

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 23 | 23 | 22 |

| |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 16/02/2023 |

| |
|------------------|
| Date d'affichage |
| 28/02/2023 |

| |
|--|
| Objet de la délibération |
| Désignation d'un référent déchets SYBERT et projet « Faire soi-même » |

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE SAÔNE 25660

Séance du 23 février 2023

Envoyé en préfecture le 27/02/2023
Reçu en préfecture le 27/02/2023
Publié le
ID : 025-212505325-20230223-20230202-DE



L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois février, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guy DEVAUX, sous la présidence de M. Benoit VUILLEMIN, Maire.

Présents : Marion BELLEVILLE, Lylian CALVAT, Marlène GABLE, Claude GAULARD, Karine GOMES, Fanny GROSGURIN, Emilio JUAREZ, Antoinette LE BRAS, Marc LECAILLE, Jean-Baptiste MALIVERNAY, Cyril MARÉCHAL, Franck NICOLAS, Charles-Emmanuel PELLETIER, Margaux PRAOM, Delphine RAHON-SIMON, Philippe RIGAL, Nadine SAUVONNET, Violette SEGARD, Benoit VUILLEMIN.

Excusés :

Nathalie CASTILLON donnant pouvoir à Benoit VUILLEMIN,
Jérôme CUCHE donnant pouvoir à Karine GOMES,
Christian MOREL donnant pouvoir à Violette SEGARD.

Absents :

Maud WASNER

Marlène GABLE a été désignée Secrétaire de séance.

M. le Maire expose :

Le service Prévention du SYBERT (Syndicat mixte de Besançon et de sa Région pour le Traitement des déchets) est missionné pour trouver des moyens de réduire les déchets du territoire, tant en quantité qu'en toxicité. Pour cela, le service Prévention met en œuvre les orientations prises dans le nouveau PLPDMA, élaboré pour les années 2021-2026.

Une des orientations de ce Programme Local de Prévention des déchets et Assimilés (PLPDMA) concerne la consommation responsable et le « faire soi-même ».

L'une des actions de cette orientation « Consommation responsable et Faire soi-même » est la diffusion de connaissances dans la fabrication de produits ménagers naturels et faits maison.

Afin de mener à bien ce projet, le SYBERT, par un mail du 06 février 2023, souhaite offrir l'opportunité aux communes de déployer cette dynamique en désignant un référent déchets (élu ou technicien).

Il est donc proposé au Conseil municipal de désigner un référent (élu ou agent) *Déchets SYBERT et projet « Faire soi-même »* pour assurer les missions de coordination, communication et mise en place de cette action, pour et sur la commune de Saône.

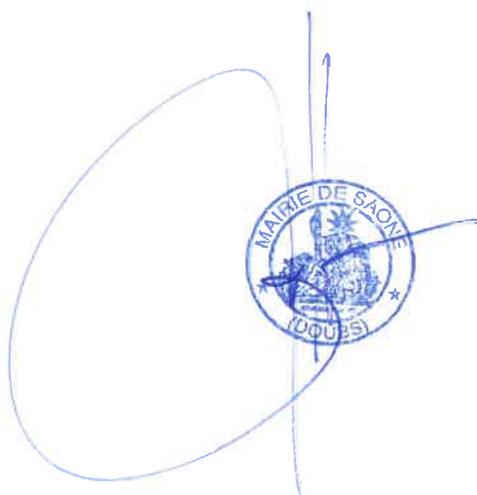
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire :

Par 22 voix POUR, 0 ABSTENTION et 0 voix CONTRE,

DÉCIDE

- DE DESIGNER un référent *Déchets SYBERT et projet « Faire soi-même »* en la personne de Madame Élodie CHOPARD, agent ;
- D'AUTORISER le Maire à signer toutes les pièces y afférents.

Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés.



Fait à Saône, le 27/02/2023
Monsieur le Maire de Saône,
Benoit VUILLEMIN

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Délibération transmise à :

- Préfecture
- Sybert